



Kit Name **30 minute Epoxy Panel Bonder**
N° de stock 63642506418
Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
Site Web: www.Nortonabrasives.com
Téléphone pour informations générales: 508-795-5000
Téléphone pour urgences: 508-795-5000

Component list	
	30 minute Epoxy Panel Bonder (Part A)
	30 minute Epoxy Panel Bonder (Part B)
Kit SDS Revision Date	06/11/2014

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NFPA

1
 2 1

Nom du produit: **30 minute Epoxy Panel Bonder (Part A)**
Code de produit: 63642506418A
Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
Site Web: www.Nortonabrasives.com
Téléphone pour informations générales: 508-795-5000
Téléphone pour urgences: 508-795-5000

HMIS

Danger pour la santé selon	2
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	X

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Polymer	Exclusif	70 - 80 par poids	
Glass Spheres	65997-17-3	1.5 - <5 par poids	
Gamma-glycidoxypropyltrimethoxysilane	2530-83-8	1.5 - <5 par poids	
Glycidyl (C12-C14 Alkyl) Ether	68609-97-2	1.5 - <5 par poids	
Hydrophobic silica	67762-90-7	1.5 - <5 par poids	
Amorphous Silica, Fused	60676-86-0	1.5 - <5 par poids	262-373-8
Carbon Black	1333-86-4	0.1 - <0.5 par poids	
Silica, Crystalline, Cristobal (Cristobalite)	14464-46-1	0.1 - <0.5 par poids	

Crystalline silica (Quartz)

14808-60-7

0.1 - <0.5 par poids

238-878-4

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence:	AVERTISSEMENT ! Agent de sensibilisation potentiel.. Irritant.
Voie d'exposition:	Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:	
Yeux:	Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmoiement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmoiement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes..
Peau:	Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.
Inhalation:	Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants. Chez certaines personnes sensibles, peut causer une sensibilisation respiratoire avec symptômes semblables à ceux de l'asthme.
Ingestion:	Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.
Effets chroniques sur la santé:	Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus.
Signes/symptômes:	Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.
Aggravation des conditions préexistantes:	Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanées, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	>212 °F (>100 °C)
Méthode de point d'éclair :	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Cotes NFPA:	
Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	1

Réactivité selon NFPA: 1

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Corrosif. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Amorphous Silica, Fused :

Directives ACGIH: ACGIH TLV-TWA 0.1 mg/m3

Directives OSHA: OSHA PEL-TWA 0.1 mg/m3

Carbon Black :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 3 mg/m3 Fraction inhalable (I)

Silica, Crystalline, Cristobal (Cristobalite) :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.05 mg/m3 (Respirable)

Directives OSHA: OSHA-TWA: One half the Quartz PEL [30 mg/m3]/{% SiO₂} + 2]

Crystalline silica (Quartz) :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 (R)

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide.
Couleur:	noir
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.1
Solubilité:	Insoluble dans l'eau.
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
Point d'éclair:	>212 °F (>100 °C)
Méthode de point d'éclair :	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Ce produit peut lentement corroder le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées.
Matériaux incompatibles:	Agents oxydants. Acides forts et alcalis.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Gamma-glycidoxypropyltriméthoxysilane :

Numéro RTECS:	VV4025000
Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 3970 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >5300 mg/m ³ /4H [Organes sensoriels et sens spéciaux (yeux)-LarmolementPoumons, thorax et respiration-Autres changements] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 22600 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 7.01 gm/kg [Comportement- Somnolence (activité généralement réduite)Comportement-Coma] (RTECS)

Glycidyl (C12-C14 Alkyl) Ether :

Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 17100 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 19.2 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
------------	---

Amorphous Silica, Fused :

Numéro RTECS:	VV7328000
Inhalation:	Inhalation - Rat TCLo: 197 mg/m ³ /6H/26W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Variations de poids des poumons] (RTECS)

Carbon Black :

Numéro RTECS:	FF5800000
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >3 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >15400 mg/kg [Comportement- Somnolence (activité généralement réduite)] (RTECS)
Cancérogénicité:	Possible-carcinogenic (Crystobalite)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Do not incinerate. Consult with the US EPA Guidelines listed in 40 CFR Part 261.3 for the classifications of hazardous waste prior to disposal. Furthermore, consult with your state and local waste requirements or guidelines, if applicable, to ensure compliance. Arrange disposal in accordance to the EPA and/or state and local guidelines.
--------------------------	--

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	non réglementé.
Numéro ONU DOT:	non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	non réglementé.
Numéro ONU IATA:	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Glass Spheres :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Gamma-glycidoxypropyltriméthoxysilane :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Glycidyl (C12-C14 Alkyl) Ether :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Hydrophobic silica :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Amorphous Silica, Fused :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	262-373-8

Carbon Black :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Proposition 65 de Californie:	Énuméré: cancer
Canada DSL :	Énuméré

Silica, Crystalline, Cristobal (Cristobalite) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Réglementations d'État:	Figure dans la liste du droit à l'information de l'État du New Jersey. Figure dans la liste des substances dangereuses de l'État de Pennsylvanie.
Canada DSL :	Énuméré

Crystalline silica (Quartz) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Massachusetts:	Énuméré

Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Canada IDL:	Identifié(s) sous la liste de publication des ingrédients de l'acte des produits dangereux au Canada : 0,1 %1406 (1491)
Numéro EC:	238-878-4

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	2
Danger d'incendie HMIS:	1
Réactivité selon HMIS:	0
Protection personnelle selon HMIS:	X

Fiche signalétique créée le: Mai 28, 2014

Fiche signalétique révisée le: Mai 28, 2014

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NFPA

1
3 1

Nom du produit:	30 minute Epoxy Panel Bonder (Part B)
Code de produit:	63642506418B
Nom du fabricant:	Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse:	1 New Bond Street Worcester, MA 01615
Site Web:	www.Nortonabrasives.com
Téléphone pour informations générales:	508-795-5000
Téléphone pour urgences:	508-795-5000

HMIS

Danger pour la santé selon	3
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	X

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Triétylène-tétramine	112-24-3	5 - 10 par poids	
Phénol	108-95-2	5 - 10 par poids	
Amorphous Silica, Fused	60676-86-0	20 - 30 par poids	262-373-8
Glass spheres	65997-17-3	10 - 15 par poids	
2,4,6-Tris (Diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	1.5 - 5 par poids	
Imidazole	288-32-4	1.5 - 5 par poids	
2-Méthyl-1,5-pentanediamine	15520-10-2	1.5 - 5 par poids	

Dicyandiamide	461-58-5	1.5 - 5 par poids
Hydrophobic silica	67762-90-7	1 - 1.5 par poids
Silica, Crystalline, Cristobal	14464-46-1	0.1 - 0.5 par poids

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence:	DANGER ! Corrosif. Agent de sensibilisation potentiel.. Irritant.
Voie d'exposition:	Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:	
Yeux:	Corrosif. Peut causer des brûlures aux yeux, des lésions permanentes aux tissus corporels et une cécité.
Peau:	Le contact provoque une irritation importante de la peau et éventuellement des brûlures. risque de provoquer des dommages cutanés irréversibles.
Inhalation:	Risque de provoquer une grave irritation de l'appareil respiratoire.
Ingestion:	Dangereux en cas d'ingestion. Corrosif pour le tractus gastro-intestinal.
Effets chroniques sur la santé:	Tout contact prolongé avec la peau provoque des brûlures. Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.
Signes/symptômes:	Une surexposition peut causer un larmolement, des rougeurs, une inflammation ou une gêne aux yeux.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.
Aggravation des conditions préexistantes:	Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	>212 °F (>100 °C)
Méthode de point d'éclair :	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Cotes NFPA:	
Santé selon NFPA:	3
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	1

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il est indiqué en section 8.
Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS
Phenol :

Directives ACGIH:	Peau: oui TLV-TWA: 5 ppm
Directives OSHA:	PEL-TWA: 5 ppm Peau: oui

Amorphous Silica, Fused :

Directives ACGIH:	ACGIH TLV-TWA 0.1 mg/m3
Directives OSHA:	OSHA PEL-TWA 0.1 mg/m3

Silica, Crystalline, Cristobal :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 0.05 mg/m3 (Respirable)
Directives OSHA:	OSHA-TWA: One half the Quartz PEL [30 mg/m3]/{% SiO2} + 2]

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide.
-----------------------	----------

Couleur:	Brun roux
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.0
Solubilité:	Insoluble dans l'eau.
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
Point d'éclair:	>212 °F (>100 °C)
Méthode de point d'éclair :	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation.
Matériaux incompatibles:	Oxydants, acides et composés organiques chlorés. Métaux réactifs (par ex., sodium, calcium, zinc). Hypochlorite de sodium/calcium. Oxyde/acide nitreux, nitrites. Peroxydes. Matériaux réagissant aux composés hydroxyles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Trietylenetetramine :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 49 mg [Grave] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 805 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Phenol :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg [Grave] Administration dans l'œil - Lapin Rincé sous l'eau : 5 mg/30S [Légère] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 669 mg/kg [Comportement-TremblementReins/uretère/vessie-HématuriePeau et phanères-Sensibilisation cutanée, expérimentale(Après une exposition topique)] Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 630 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 316 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 316 mg/m3/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 317 mg/kg [Comportement-Convulsions ou effet sur seuil d'attaque] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 512 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Amorphous Silica, Fused :

Numéro RTECS:	VV7328000
Inhalation:	Inhalation - Rat TClO: 197 mg/m3/6H/26W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Variations de poids des poumons] (RTECS)

2,4,6-Tris (Diméthylaminométhyl)phenol :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 50 ug/24H [Grave] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 50 ug/24H [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1280 mg/kg [Renseignements détaillés

concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1280 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1200 mg/kg [Nerfs périphériques et sensations-Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire)Poumons, thorax et respiration-Dyspnée]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1673 mg/kg [Comportement-TremblementSystème gastro-intestinal-Ulcération ou saignement de l'estomacFoie-Autres changements]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1200 mg/kg [Nerfs périphériques et sensations-Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire)Poumons, thorax et respiration-Dyspnée]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1673 mg/kg [Comportement-TremblementSystème gastro-intestinal-Ulcération ou saignement de l'estomacFoie-Autres changements] (RTECS)

Imidazole :

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 220 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

2-Methyl-1,5-pentanediamine :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 0.1 mL [Grave] (RTECS)

Peau: Peau - Humain Test standard de Draize. : 75 mg/3D-I - [léger](RTECS)
Peau - Lapin LD50: >5 gm/kg - [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale](RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 2900 mg/m3/1H [Poumons, thorax et respiration-DyspnéeSystème gastro-intestinal-Hypermotilité, diarrhée] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1690 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Dicyandiamide :

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Do not incinerate. Consult with the US EPA Guidelines listed in 40 CFR Part 261.3 for the classifications of hazardous waste prior to disposal. Furthermore, consult with your state and local waste requirements or guidelines, if applicable, to ensure compliance. Arrange disposal in accordance to the EPA and/or state and local guidelines.

Numéro RCRA: Aucune.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. [Triethylenetetramione

Numéro ONU DOT: UN2735

Classification de danger DOT: 8

Groupe d'emballage DOT: III

Nom d'expédition IATA: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. [Triethylenetetramione

Numéro ONU IATA: UN2735

Classe de dangers IATA: 8

Groupe d'emballage IATA: III

Numéro ONU IMDG : UN2735

Nom d'expédition IMDG : Amines, liquid, corrosive, n.o.s. [Triethylenetetramione

Classe de dangers IMDG : 8

Groupe d'emballage IMDG : III

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Trietylenetetramine :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Phenol :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Section 302 EHS: EPCRA (SARA Titre III) Section 302 (40 CFR Part 355) Substances extrêmement dangereuses. Quantité de planification limite) en livres: 500/10,000
 Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
 Canada DSL : Énuméré

Amorphous Silica, Fused :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré
 Numéro EC: 262-373-8

Glass spheres :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

2,4,6-Tris (Dimethylaminomethyl)phenol :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Imidazole :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

2-Methyl-1,5-pentanediamine :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Dicyandiamide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Hydrophobic silica :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Canada DSL : Énuméré

Silica, Crystalline, Cristobal :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
 Réglementations d'État: Figure dans la liste du droit à l'information de l'État du New Jersey.
 Figure dans la liste des substances dangereuses de l'État de Pennsylvanie.
 Canada DSL : Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 3
 Danger d'incendie HMIS: 1
 Réactivité selon HMIS: 0
 Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique créée le: Mai 28, 2014

Fiche signalétique révisée le: Mai 28, 2014

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.